

**Nombre de délégués :**

En exercice	114
Présents	60
Procurations	09
Votants	69

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°8-140425

OBJET : BUDGET PRINCIPAL DU SICTOM DU PERIGORD NOIR - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024 AU BUDGET PRIMITIF 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril, le comité syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir dûment convoqué par courrier électronique, s'est réuni en session ordinaire à "La Borne 120", commune de Marcillac-Saint-Quentin sous la présidence de M. Jérôme PEYRAT, Président.

Date de convocation du comité syndical : le 04 avril 2025

Etaient présents :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FENELON :

ARCHIGNAC	Josiane FRAYSSE	
BORREZE		
CALVIAC EN PERIGORD		Sylvie MENARDY
CARLUX	Jean-Claude DELHORBE	Marie-Laure FERBER
CARSAC-AILLAC	Andrée CAMBIER	
JAYAC	Guy ESTRUC	
PAULIN	Alain PERIQUOI	
PECHS-DE-L'ESPERANCE	Gérard VIELLE	Guy PRIESTER
PRATS DE CARLUX	Héloïse MARADENE	
SALIGNAC-EYVIGUES		
SIMEYROLS		Jean-Pierre PLANCHE
ST CREPIN ET CARLUCET	Brigitte CAPMAS-REBOUSSOU	Gérard TEILLAC
ST GENIES		Charles MOLINA
ST JULIEN DE LAMPON	Jean-Pierre HAMEL	Chantal LAVILLE
STE MONDANE	Éric BOURDET	Gilles ARPAILLANGE
VEYRIGNAC		Hélène DENIS

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMME-VILLEFRANCHE DU PERIGORD :

BOUZIC	LESCURE Odile	
CASTELNAUD LA CHAPELLE		
CENAC ET ST JULIEN	Philippe BOISSON	
DAGLAN	Maurice LAPOUGE	
DOMME		
FLORIMONT GAUMIER	Mathias LUCAS	Nicole MAROUSSIE
GROLEJAC	Jocelyne TIREL LALAUDE	Sylvain MARTEGOUTTE
NABIRAT		
ST AUBIN DE NABIRAT		Véronique BENITTA
ST CYBRANET		Alain BIELHER
ST LAURENT LA VALLEE		
ST MARTIAL DE NABIRAT		François DEFONTAINE
ST POMPON		
VEYRINES DE DOMME	Jean-Pascal FARINA	

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE LA DORDOGNE FORET BESSEDE :

ALLAS LES MINES	Yves GAROUTY	
CASTELS ET BEZENAC	Hervé CARVES	Alain FREREBEAU
MEYRALS	Éric HAUTESSE	Jacqueline JOUANEL

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME :

AUBAS		
COLY-ST AMAND	Vincent GEOFFROY	Jean-Louis BREUIL
FANLAC		
LA CHAPELLE AUBAREIL		Catherine BERTHELOT
LES FARGES		
MONTIGNAC		
PEYZAC LE MOUSTIER		Hervé DUVAUCHELLE
SERGEAC		
ST LEON SUR VEZERE		Gé KUSTERS
THONAC	Cyril CERF	Patrick LE MELLEDO
VALOJOUX	Odile ROUX	Jean-Pierre MEGE

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR :

BEYNAC et CAZENAC	Serge PARRE	Francis VAUCEL
-------------------	-------------	----------------

AR Prefecture

024-252402284-20250414-8_140425-DE
Reçu le 22/04/2025

LA ROQUE GAGEAC
MARCILLAC ST QUENTIN
MARQUAY
PROISSANS
SARLAT LA CANEDA
ST ANDRE-ALLAS
ST VINCENT DE COSSE
ST VINCENT LE PALUEL
STE NATHALENE
TAMNIES
VEZAC
VITRAC

Jérôme PEYRAT
Anne-Marie MALBEC
Claire VEYSSEYRE
Patrick CROUZILLE

Jean-Jacques ALBIE
Benoît CAMPAGNE
Christine DANGREMONT
Frédéric TACHE

Christian ROBLES

Jacques TUNEU
Marcelle DELIBIE
Nathalie GLEMAREC

Eric ALARD

Christian SESTARET

Le quorum est atteint.

Ont donné procuration :

- 1/Chrystèle MARJARIE (Salignac-Eyvignes) donne procuration à Brigitte CAPMAS-REBOUISSOU (St Crépin et Carluet)
- 2/Marion CHAPUT (St Genies) donne pouvoir à Gérard TEILLAC (St Crépin et Carluet)
- 3/Claudine FARFAL (St Cybranet) donne procuration à Alain BIELHER (St Cybranet)
- 4/Lilian GILET (St Laurent la Vallée) donne procuration à Jean-Pascal FARINA (Veyrines de Domme)
- 5/Hervé MENARDIE (St Martial de Nabirat) donne pouvoir à François DEFONTAINE (St Martial de Nabirat)
- 6/Sylvain BRULEY (Allas les Mines) donne procuration à Yves GAROUTY (Allas les Mines)
- 7/Pierrette BLEMONT (Sergeac) donne pouvoir à Catherine BERTHELOT (La Chapelle Aubareil)
- 8/Jean-Jacques de PERETTI (Sarlat-La Canéda) donne pouvoir à Jérôme PEYRAT (La Roque-Gageac)
- 9/Marie-Pierre VALETTE (Sarlat-La Canéda) donne pouvoir à Patrick CROUZILLE (Proissans)

Etaient excusés : Jean-Marie DESCAMP (Aubas), Pierre CHEVALIER (Borrèze), Christiane DESMOULINS (Nabirat), Jacques FERBER (Salignac-Eyvignes), Dominique HERMENAULT (Borrèze), Isabelle MONTGERMONT (Tamniès), Marc PONS (Tamniès).

Secrétaire de séance : M. Patrick CROUZILLE (Proissans).

.....

Le président rappelle que l'exécution du BUDGET PRINCIPAL du SICTOM du PERIGORD NOIR de l'exercice 2024 laisse apparaître les résultats suivants :

TOTAL REALISATIONS + REPORTS	Dépenses €	Recettes €	Solde exécution €
Section de fonctionnement	11 198 703,33	12 344 178,84	1 145 475,51
Section d'investissement	4 788 869,04	5 589 765,76	800 896,72
	15 987 572,37	17 933 944,60	1 946 372,23

RESTES A REALISER	Dépenses €	Recettes €	Solde exécution €
Section de fonctionnement	0	0	0
Section d'investissement	1 245 282,86	0,00	-1 245 282,86

RESULTATS TOTAUX	Dépenses €	Recettes €	Solde exécution €
Section de fonctionnement	11 198 703,33	12 344 178,84	1 145 475,51
Section d'investissement	6 034 151,90	5 589 765,76	-444 386,14
TOTAL	17 232 855,23	17 933 944,60	701 089,37

Considérant la délibération n°6-140425 en date du 14 avril 2025 portant sur le compte administratif 2024 du BUDGET PRINCIPAL du SICTOM DU PERIGORD NOIR,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible sur <https://www.telerecours.fr>

AR Prefecture

024-252402284-20250414-8_140425-DE
Reçu le 22/04/2025

Considérant que les restes à réaliser (1 245 282.86 €) sont supérieurs au résultat de la section d'investissement (800 896.72 €), il en ressort :

-un besoin de financement de 444 386.14 € (1 245 282.86 – 800 896.72 €) à capitaliser au compte 1068.

-un excédent reporté de 701 089.37 € au compte 002 en recette de fonctionnement (1 145 475.51 € - 444 386.14 €)

Vu l'avis du bureau syndical en date du 14 avril 2025,

Le comité syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** d'affecter au budget principal 2025, les résultats de l'exercice 2024 de la manière suivante :

-en Fonctionnement Recettes en report au compte 002 :	701 089.37 €
-en Investissement Recettes, au compte 001 :	800 896.72 €
-en Investissement Recettes, au compte 1068 :	444 386.14 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,
Patrick CROUZILLE

Le Président,
Jérôme PEYRAT

